



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :  
**Service d'urbanisme  
NAILLOUX**  
1 rue de la République  
31560 - NAILLOUX  
Tél : 05.62.71.96.96  
Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-105**  
Transmis au préfet le 16/05/2024  
Affiché en mairie le 16/05/2024

Dossier N° : **DP 031 396 23 N0045**

Objet : INSTALLATION D'UN SYSTEME  
PHOTOVOLTAIQUE EN TOITURE

Déposé le : 05/06/2023

Par : EDF ENR  
Monsieur DECLAS Benjamin  
12, rue Issac Newton  
31830 PLAISANCE DU TOUCH

Sur un terrain sis à :  
3, rue Suzanne Lenglen  
31560 NAILLOUX

Parcelle : C 2125

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

**RETRAIT D'UNE DECLARATION PREALABLE  
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

**Le Maire de NAILLOUX**

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,  
Vu le code des relations entre le public et l'administration,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004 et révisé le 25/03/2010 et modifié en dernière date le 28/09/2017,  
Vu la non-opposition à la déclaration préalable délivrée le 05/07/2023,  
Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 06/05/2024, de EDF ENR,  
Considérant l'objet de la demande,  
Considérant que le projet se trouve en zone U2 du Plan Local d'Urbanisme,

**ARRETE**

**Article 1 :**

L'autorisation de déclaration préalable est RETIREE.

**Article 2 :**

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 15 Mai 2024  
Par délégation du maire, l'adjoint délégué à  
l'urbanisme  
Pierre MARTY

